

**APPEL A CANDIDATURE
VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE :
ENGAGEZ-VOUS
AU SEIN DU COLLEGE DES VOLONTAIRES !**

Vous êtes engagés en mission de Service Civique, et vous souhaitez **porter plus loin votre engagement ?**

Vous avez entendu parler de **l'Agence du Service Civique**, mais vous **vous interrogez sur son fonctionnement ?**

Vous souhaitez **représenter la communauté des volontaires en Service Civique** et explorer des sujets aussi variés que les **droits des volontaires**, les **outils de communication**, la **communauté du Service Civique** ou encore **participer à différents projets** portés par l'Agence du Service Civique ?

Alors cette annonce est faite pour vous !

En candidatant au **Collège des volontaires**, vous pourrez intégrer une équipe de **10 volontaires**, partager vos expériences et réfléchir ensemble à de nombreux sujets, qui seront également soumis au **Comité stratégique du Service Civique** dont vous ferez pleinement partie.

De plus, l'année 2022 sera une année spéciale pour la France puisqu'elle sera celle de la **PFUE : la Présidence Française de l'Union Européenne !** à cette occasion, en participant au Collège des volontaires, vous pourrez prendre part à la réalisation de temps forts visant à valoriser la jeunesse qui s'engage en France et partout en Europe.

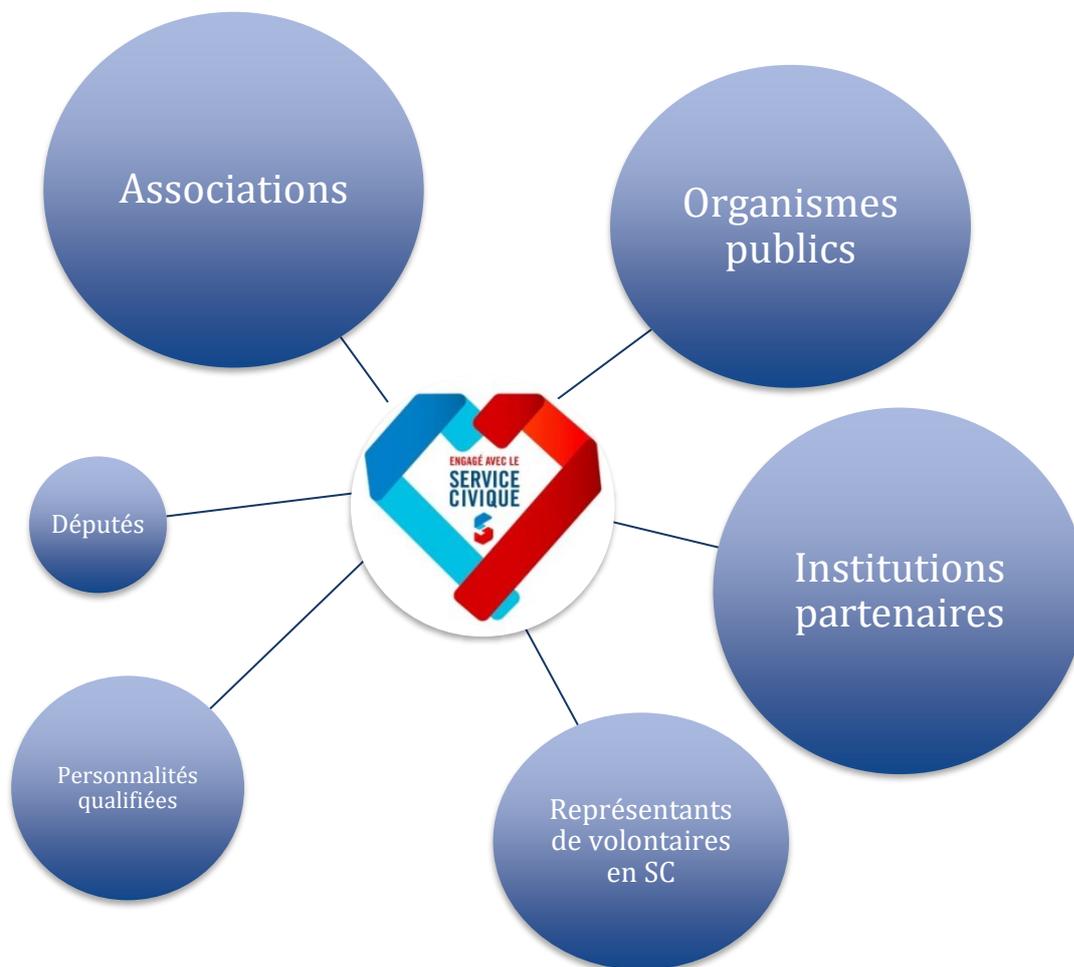
Voici quelques détails utiles qui vous permettront de comprendre le fonctionnement du Comité stratégique et du Collège des volontaires.

Si ces éléments vous inspirent, n'hésitez pas à nous soumettre votre candidature ... **Nous vous attendons !**

➤ Le Comité stratégique, C'EST QUOI ?

Le Comité stratégique a pour mission de débattre de toute question relative au développement du Service Civique. Il rassemble des acteurs qui aident à développer ce dispositif et qui font vivre le Service Civique partout en France, en Europe et à l'international.

Il est composé des associations ou organismes publics dans lesquels vous effectuez vos missions, des institutions partenaires, des députés, des personnalités qualifiées... Bref, tous les acteurs qui nous font bénéficier à nous, **l'Agence du Service Civique**, de leur expertise en participant à la prise de décision et à la validation de nos grandes orientations stratégiques et missions prioritaires.



Le Comité stratégique se réunit à Paris **4 fois par an**, au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre.

Cette instance comprend plusieurs collèges dont : **le Collège des volontaires**. Renouvelé chaque année, il est composé de **10 volontaires en mission de Service Civique**, venant de toute la France. En candidatant, c'est ce collège que vous pourriez intégrer et qui vous permettrait de participer au Comité stratégique.

➤ POURQUOI candidater ?

Participer au Comité stratégique est une expérience à la fois **individuelle et collective** :

En tant que volontaires, vous vivez l'expérience du Service Civique de l'intérieur, au quotidien. Devenir membre du Collège des volontaires, c'est **une occasion unique d'apporter le point de vue des jeunes dans cette instance décisionnaire**, mais aussi **de dialoguer et de débattre avec les membres du Comité stratégique** pour améliorer la qualité et l'efficacité générales du Service Civique par la participation à des travaux collectifs.

Il s'agit de contribuer à faire du Service Civique une politique pensée « pour les jeunes, par les jeunes ».

C'est aussi l'opportunité de découvrir le fonctionnement des institutions, de s'ouvrir à d'autres sujets liés au Service Civique et d'enrichir ses compétences telles que la confiance en soi, la prise de parole en public, l'argumentation.

Voici des **témoignages** de jeunes qui ont participé aux Collèges des volontaires précédents :

« Participer au collège des volontaires du Service Civique fut pour moi une expérience inoubliable et enrichissante. Elle m'a permis de rencontrer des personnes engagées qui m'ont donné beaucoup d'espoir et de force pendant cette année. De plus, nous avons réussi à créer un projet de A à Z ce qui est formateur. Enfin, merci beaucoup à toute l'agence pour les opportunités incroyables ! »

« J'ai apprécié le fait d'avoir pu échanger librement et d'être entendu. »

« J'ai eu le sentiment d'être utile et d'apporter ma contribution. J'ai pu développer un certain nombre de compétences comme m'exprimer en public alors que je suis de nature timide. J'utilise désormais des mots de vocabulaire que je ne connaissais pas précédemment. »

➤ QUI peut candidater ?

Tous les volontaires en Service Civique, **en cours de mission**, peuvent présenter leur candidature pour participer au Comité stratégique.

Aucune condition n'est requise, hormis la motivation et le souhait de s'investir dans la démarche et le mandat.

Si vous êtes retenu, **votre structure et votre tuteur s'engagent à vous libérer du temps de mission** pour réaliser cette fonction.

➤ Quels sont MES ENGAGEMENTS ?

Vous participerez à 3 réunions du Comité stratégique à Paris : en décembre, mars et juin. Des séances préparatoires avec l'Agence du Service Civique sont prévues pour organiser ces temps d'échange (fin novembre, fin février, fin mai) et vos interventions en séance.

Vous vous engagez à **participer aux réunions et groupes de travail** dédiés ainsi qu'à **certains événements publics de présentation et de valorisation du dispositif**.

Lors de chaque Comité stratégique, un point spécifique résultant du travail qui aura été accompli en commun au sein du collège des volontaires sera inscrit à l'ordre du jour puis présenté.

Lorsque vous siégez au Comité stratégique, **vous pouvez intervenir à tout moment lors des débats, au même titre que les autres membres, et vous avez un droit de vote**.

Un projet pourra vous être proposé, que vous aurez l'opportunité de réaliser au cours de votre mandat.

Ce mandat est réalisé à titre gratuit : vous continuez à percevoir vos indemnités et prestations de Service Civique. Les frais de repas, et si nécessaire de transport et d'hébergement pour ces temps de réunions sont intégralement pris en charge par l'Agence du Service Civique.

VOUS ÊTES INTERESSES ?

Faites remonter votre candidature avant le 20 novembre 2021 auprès de votre tuteur, qui la transmettra à l'Agence du Service Civique.

La sélection des candidats est réalisée par l'Agence dans un souci de représentativité des volontaires.